

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AOUT 2022

L'an deux mil vingt deux, le trente août à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PLUHERLIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur GALUDEC Jean-Pierre, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 22 août 2022

PRÉSENTS : MM. GALUDEC Jean-Pierre, POSSÉMÉ Gildas, Mmes BÉGO Anne, GUILLET Isabelle, LOYER Roselyne, M. HAENTJENS Vincent, Mme PINIER Marie-Pierre, MM. ONIMUS Rémy, FRÉOUX Jean-Paul, MADIOT Régis, Mmes GARÇON Bénédicte, LUCAS Sabrina, M. LE PIOLET Benoît, Mme JAGUT Nolwenn, M. JACOB Romain.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme HOUEIX Marie-Thérèse a donné pouvoir à Mme BEGO Anne, Mme MAGRÉ Brigitte a donné pouvoir à M. JACOB Romain, M. HAUROGNÉ Ludovic a donné pouvoir à M. POSSÉMÉ Gildas, M. MAGNEN Franck a donné pouvoir à Mme JAGUT Nolwenn.

QUORUM : 10

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. POSSÉMÉ Gildas.

COMPTE RENDU PUBLIE LE : le 5 septembre 2022.

SOMMAIRE

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 28 juin 2022.

Propriété ROYER – Etude pré-opérationnelle, bilan de la concertation publique

Propriété ROYER : Définition du scénario issu des premières phases de concertation

Garage MUZERELLE-FLAMENT : proposition d'acquisition

Vestiaires foot : avenant coordination SPS

Vestiaires foot : avenant pour modification des modalités d'actualisation des prix (circulaire CASTEX du 30 MARS 2022)

En début de séance, Monsieur le Maire demande le rajout de deux points supplémentaires à l'ordre du jour suite à l'arrivée de demandes d'avenants concernant le chantier des vestiaires foot. Les membres du Conseil autorisent ces deux nouveaux points.

2022.05.01 : PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents lors du dernier Conseil Municipal, approuve le procès-verbal du 28 juin 2022.

2022.05.02 : PROJET PARCELLES ROYER – LE POINT SUR LA PROCEDURE EN COURS – BILAN DE LA CONCERTATION

Monsieur le Maire expose :

Pour rappel : La commune de Pluherlin a engagé ces dernières années plusieurs réflexions portant sur

l'aménagement d'un secteur situé au Nord du centre bourg nommé « secteur du Calvaire » sur les parcelles dites ROYER.

Afin de disposer d'une vision opérationnelle, globale et cohérente de son développement urbain, elle a engagé les études suivantes :

- Etude CAUE56 menée en mai 2021 ;
- Etude pré-opérationnelle pour l'aménagement du secteur rue du Calvaire lancée en 2022.

Le projet de renouvellement urbain défini dans le cadre de cette dernière étude pré-opérationnelle prévoit une opération mixte à destination principale d'habitat et comportant de potentiels commerces et services.

Il s'agit d'un ensemble foncier qui se compose de trois parcelles dont les références cadastrales et le règlement graphique au PLUI de Questembert Communauté sont les suivants :

- Parcelle AA230 : UA
- Parcelle AA231 : 1AU
- Parcelle AA118 : 1AU

Les parcelles AA231 et AA118 font l'objet d'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)

La commune de Pluherlin porte donc le projet de réaliser sur cet ensemble foncier une opération à vocation principale de logements comprenant une part de logements locatifs sociaux et mettant en œuvre les principes d'une gestion économe de l'espace. L'opération envisagée devra permettre de diversifier le parc de logements avec de nouvelles typologies de logements (petit collectif, habitat participatif, logements intermédiaires...) mais également d'apporter une mixité fonctionnelle (services, activités professionnelles compatibles avec l'habitat...) afin de créer un véritable quartier mixte en cœur de bourg.

Par convention opérationnelle en date du 13 avril 2021, modifiée par avenant n°1 en date du 21 janvier 2022, l'Etablissement public foncier de Bretagne (EPF Bretagne) a été chargé par la commune de procéder aux acquisitions foncières en vue de mener cette opération de renouvellement urbain. A l'échelle des parcelles qui seront portées par l'EPF Bretagne, la collectivité s'est engagée à respecter les critères suivants :

- A minima 50% de la surface de plancher du programme consacrée au logement ;
- Une densité minimale de 20 logements par hectare (sachant que pour les projets mixtes, 70 m² de surface de plancher d'équipements, services, activités ou commerces équivalent à un logement) ;
- Dans la partie du programme consacrée au logement : 20% minimum de logements locatifs sociaux de type PLUS-PLAI.

Par délibération du 23 mars 2021 la commune de Pluherlin a approuvé la signature d'une convention opérationnelle avec l'Etablissement Public Foncier de Bretagne (EPFB) ;

Afin de préciser les conditions d'aménagement du site, le conseil municipal, par délibération du 22 mars 2022 a autorisé le lancement de l'étude pré-opérationnelle sur le secteur rue du calvaire.

Il est rappelé que le choix s'est porté sur l'atelier FAYE, notamment compte tenu des modalités de concertation proposées (voir calendrier prévisionnel distribué aux membres du Conseil ce même jour en **annexe 1**).

Phase 1 : diagnostic

- Séminaire de lancement + visite du site
- Résidence de 3 jours
- Entretiens avec personnes ressources
- COPIL n°1 comité de pilotage techniciens /élus
- Forum habitants « Mon bourg rêvé »
- COPIL n°2 comité de pilotage techniciens /élus

Phase 2 : Scénarios d'aménagement

- Séminaire élus / techniciens
- Forum habitants : scénarios types
- COPIL n°3 comité de pilotage techniciens /élus
- Conseil Municipal (définition du scénario de synthèse)

Phase 3 : Approfondissement étude pré opérationnelle

- Copil n°4 comité de pilotage techniciens / élus
- Atelier partenaires (présentation du scénario de synthèse)
- Réunion de Conseil
- Réunion publique

Il est rappelé aussi que ce projet de renouvellement urbain relève de l'article L. 103-2, 4° du code de l'urbanisme relatif au régime de la concertation obligatoire au titre du code de l'urbanisme. A ainsi été engagée une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées. L'objet de la présente délibération est de tirer le bilan des modalités effectuées à ce titre.

Ce 22 mars, le conseil municipal de Pluherlin a donc décidé d'une part, d'engager une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées ; et d'autre part, a fixé les objectifs et les modalités de concertation rappelés ci-dessus et a autorisé le Maire, ou son représentant, à prendre toutes mesures nécessaires à leur mise en œuvre.

Précision : la concertation a pour objectifs :

- De faire connaître l'existence de ce projet à un large public ;
- De permettre à la population, et notamment aux riverains, de prendre connaissance de grands principes de l'opération (périmètre, programmation, volumétrie,) ;
- De permettre à toute personne intéressée de faire part de ses observations, de ses propositions ou de ses interrogations.

Les modalités de concertation avaient été prévues : voir annexe document FAYE du 15 février 2022, voici le calendrier qui s'est effectivement déroulé.

- Entretiens menés avec les riverains, acteurs économiques, élus, ...dans le cadre d'une résidence de l'Atelier FAYE pendant 3 jours sur la commune, les 2, 3 et 4 mai 2022 (voir CR des entretiens en **annexe 2**)
- Organisation d'une réunion publique de présentation de l'étude le samedi 21 mai, de 9h30 à 12h30 (invitations à tous les riverains ainsi qu'aux commerçants de la commune (voir **annexe 3**), annonce sur les réseaux sociaux + affichage traditionnel (voir **annexe 4**) + panneau numérique). 32 participants sur la matinée (voir déroulé en **annexe 5**)
- Un atelier de co-construction, techniciens, élus et habitants, qui s'est déroulé le jeudi 30 juin de 18h30 à 20h30, salle Françoise d'Amboise (voir **annexe 6**). 27 participants (voir déroulé en **annexe 7**)
- Un atelier avec les acteurs mobilisables (Bailleurs sociaux, EPF, CAUE, DDTM, BRUDED, ...) programmé le 22 septembre de 14h à 17h à la salle Françoise d'Amboise. (Voir invitation en **annexe 8**)
- Un forum habitants ouvert à tous, qui aura lieu le 21 octobre dans la salle Françoise d'Amboise et qui consistera à présenter le scénario de synthèse. Ce temps sera l'occasion d'échanger avec la population, écouter, apporter les réponses aux questions soulevées, et de pouvoir laisser la population commenter et annoter le scénario présenté sur un registre présent à cet effet. Invitations à tous les riverains ainsi qu'aux commerçants de la commune, annonce sur les réseaux sociaux + affichage traditionnel + panneau numérique).
- Mise à disposition du public d'un registre d'observations papier, dans la salle du conseil de la mairie, aux jours et heures d'ouverture de celle-ci, au lendemain du Conseil Municipal du 30 août, à partir du scénario phase 2. Puis dans un second temps, après la réunion publique programmée le 21 octobre 2022, et ce jusqu'au 12 novembre inclus.

On retrouve en annexe, les démarches de participation du public qui ont été menées afin de mettre en place la concertation.

Par ailleurs, 3 Comités de pilotage (COPIL techniciens – élus) se sont déroulés conformément au planning prévu, les 6 avril, 1 juin et 5 juillet 2022 (Comptes rendus en **annexes 9, 10 et 11**)

La commune de Pluherlin a donc mis en place différents supports d'information et temps d'échanges avec le public.

- **Information du public :**

- Article rédactionnel dans le journal Ouest France et les Infos du Pays de Redon
- Infos locales dans Ouest France
- Page Facebook de la commune
- Affichage panneau numérique de la commune
- Courrier aux riverains et aux commerçants
- Affiches

- **Temps d'échanges avec le public :** La commune de Pluherlin

A organisé :

- Le 21 mai de 9h30 à 12 h30 : réunion publique de présentation de l'étude
- Le 30 juin de 18h30 à 20h30 à la salle Françoise d'Amboise : atelier de co-construction, techniciens, élus et habitants,

Va organiser :

- Le 22 septembre de 14h à 17h à la salle Françoise d'Amboise : atelier avec les acteurs mobilisables
- Le 21 octobre à la salle Françoise d'Amboise : forum habitants

- **Expression du public :**

- Les scénarios ont été construits et amendés à partir des échanges issus du forum habitants n°1 et des COPIL élus / techniciens. Le scénario n°3 a, quant à lui, été bâti à partir du forum n°2 et du COPIL du 5 juillet.
- Un registre d'observations va être ouvert en mairie du 30 août 2022 au 12 novembre 2022. Ces observations permettront les ajustements nécessaires.

- **Conclusion :**

L'ensemble des moyens de concertation définis par le conseil municipal a bien été respecté et mis en œuvre au cours de la démarche. Cette concertation a permis au public d'accéder aux informations relatives au projet. Différentes observations ou suggestions ont pu être formulées dans ce cadre afin de faire évoluer le projet ou l'enrichir.

Ce point d'étape dans la concertation permet d'en préciser le rôle et le sens et d'en définir les prochains temps forts.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L.103-2, et suivants ;

Vu la délibération du conseil municipal du 23 mars 2021 par laquelle la commune de Pluherlin a approuvé la signature d'une convention opérationnelle avec l'Etablissement Public Foncier de Bretagne (EPFB) ;

Vu la convention opérationnelle d'action foncière signée entre la commune de Pluherlin et l'EPFB le 13 avril 2021 pour le projet « rue du Calvaire » ;

Vu la délibération du 29 novembre 2021 pour laquelle la commune de Pluherlin a approuvé la signature d'un avenant à la convention opérationnelle avec l'EPFB ;

Vu l'avenant à la convention opérationnelle d'action foncière entre la commune de Pluherlin et l'EPFB le 21 janvier 2022 pour le projet « secteur rue du Calvaire » ;

Vu la délibération du 22 mars relative au lancement d'une étude pré-opérationnelle d'aménagement du « secteur rue du Calvaire » ;

Considérant que la commune de Pluherlin envisage la réalisation d'un projet de renouvellement urbain sur le secteur « rue du Calvaire » ;

Considérant que la commune de Pluherlin a organisé une concertation avec le public afin de permettre à toute personne intéressée d'accéder à des informations relatives au projet et de formuler des observations ;

Considérant le bilan de la concertation présenté ci-dessus ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de tirer le bilan de la concertation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Reprend connaissance des modalités de concertation exposées
- Prend acte du bilan de la concertation présenté ;
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la poursuite de la procédure.

2022.05.03 : PROJET PARCELLES ROYER – PRESENTATION DU SCENARIO DE SYNTHESE

La concertation menée depuis mai dernier (voir point N°2 du présent ordre du jour) a permis de travailler sur 2 scénarios puis d'en faire émerger un 3^{ème}. Ce dernier a, quant à lui, été bâti à partir du forum n°2 et du COPIL du 5 juillet.

Si plusieurs points dans ce scénario font consensus :

Sur le secteur SUD :

- Conforter la position et la polarité commerces /services du café des sports
- Pas de traversée en voiture entre la rue du calvaire et la rue Minier. Privilégier une circulation douce.
- Démolir le garage à l'angle du foncier Royer (Sud) afin de permettre la création d'une ouverture vers la rue du calvaire.
- Créer un trottoir au nord de la rue du calvaire entre la place de l'église et le café des sports + cheminement doux à travers l'ilot au Sud

Sur le secteur NORD :

- Favoriser une desserte de l'ilot en impasses
- Implanter l'ilot d'intermédiaire au nord-Ouest de l'ilot.
- Prolonger le maillage doux depuis la rue du calvaire jusqu'à la rue de la Fontaine aux bretons.
- Permettre la traversée de l'ilot par des cheminements doux depuis les chemins publics existants jusqu'à l'arrière de l'école privée.

Un certain nombre d'éléments font encore débat :

Sur le secteur SUD :

- Quelle programmation retient-on en matière d'équipements / commerces / services ?
- Doit-on intégrer l'idée d'un nouveau pôle santé ? Doit-on prévoir une surface pour un lieu de coworking (dans le café des sports ou ailleurs) ? Une nouvelle offre de restauration ?
- Faut-il intégrer le projet Le Terrier sur ce foncier ?
- Le calendrier de mobilisation du foncier est-il compatible avec leurs propres besoins ?
- Quels usages pour la placette devant le café des sports ?
- Faut-il démolir ou conserver la maison Royer ?

Avis du Conseil :

- Sans en connaître précisément la nature, la présence des services apparaît essentielle en face du café des sports actuel. Le dimensionnement et la disposition du bâtiment nécessaire à l'accueil de ces services restent à définir.
- La présence d'un pôle santé sur Pluherlin est bien entendu souhaitable. L'objectif est d'abord de continuer à l'accueillir dans la maison médicale actuelle. Cependant, on ne peut exclure d'envisager un autre scénario qui conduirait à l'intégrer au projet sur ces parcelles.
- La question du co-working est plus que jamais d'actualité, là ou ailleurs. Ce point sera tranché lors des prochains débats.
- Il est prématuré de penser à une nouvelle offre de restauration. Néanmoins, la commune suivra de près l'avenir du café des sports et encouragera des porteurs éventuels de projets.
- Il semble que le projet d'habitat partagé de l'association Le Terrier soit surtout lié à la présence de la « bâtisse Royer » dans le cadre d'une réhabilitation. Cependant, les surfaces de plancher de celle-ci sont insuffisantes. De plus, le Conseil privilégie l'option de la démolition de cette bâtisse dans le

cadre de l'aménagement de cette partie sud. Enfin, à défaut de maîtriser le calendrier de la procédure en cours, il est difficile d'avancer plus précisément sur un réel projet.

- La placette située devant le café des sports doit être confortée dans son rôle d'entrée de bourg. Elle doit être pour cela non seulement aménagée pour des activités liées au café mais aussi sécurisée de part la circulation automobile. Il conviendra également de faciliter et d'organiser des déplacements piétons entre ce nouveau pôle de services et la place de l'église (forme de continuité commerciale).

Sur le secteur NORD :

- Quelle localisation de la voirie de desserte depuis la rue du calvaire (en lien avec la préservation des haies) ?
- Est-il préférable (pour la densification du secteur) de desservir le foncier périphérique au projet ?
- Quels espaces publics souhaite-t'on pour ce secteur (placette / aire de jeux) ?
- Quelle densité semble acceptable et soutenable sur ce secteur ?
- Quel ratio de places de stationnements retient-on ?
- Les parkings doivent-ils être regroupés et dissociés des logements ?

Avis du Conseil :

- Le positionnement de la voirie de desserte de la partie nord fait débat. Plusieurs points sont évoqués :
 - La fragilisation de la haie protégée par une voirie située directement à ses pieds
 - L'ombre portée par cette même haie fragilisant le confort des habitations situées le long de cette parcelle. La question de son élagage et de son entretien est aussi posée.
 - L'obligation de création de nouvelles voiries afin de desservir les parcelles privées de la Guilloterie (artificialisation supplémentaire).
 - La densification de ces parcelles privées serait plus compliquée à mettre en œuvre.

En conclusion, le Conseil préconise un positionnement de la voirie côté est de la parcelle nord.

- Les zones de stationnement ont suscité aussi plusieurs remarques :
 - Il ne paraît pas opportun de mélanger aires de jeux et zones de stationnement.
 - Par ailleurs, il est suggéré de déplacer les zones de stationnement à l'entrée de la zone nord et d'imaginer la mutualisation de cet espace avec ceux nécessaires aux services de la partie sud.
 - Enfin, il convient de respecter strictement les ratios en matière de stationnement. Il ne paraît donc pas nécessaire de multiplier les parkings visiteurs dans la partie logements mais plutôt de privilégier le stationnement le long des voies.

D'une façon plus générale, le Conseil demande à ce que la dimension environnementale soit prise en compte plus largement dans le choix des futurs aménagements et que les données dont on dispose à l'issue de l'étude « bilan carbone » soient exploitées.

Enfin, le Conseil convient que toutes ces idées ne participent à ce stade qu'à la définition d'un scénario pour l'étude pré-opérationnelle autour de l'avenir des parcelles Royer. L'arrivée de nouveaux partenaires apportera sans aucun doute de nouveaux éclairages.

2022-05-04 : VENTE MUZERELLE PARCELLE BATIE AA0066

Monsieur le Maire expose :

A l'issue de la présentation des divers scénarios concernant l'avenir des parcelles ROYER, il apparaît dans chacun d'entre eux, que l'aménagement de la parcelle AA230 est rendu complexe, d'une part, par la présence de la bâtisse en ruine et d'autre part, par celle du garage bâti sur la parcelle AA0066 contiguë au sud du projet.

Ce garage appartient aux époux MUZERELLE-FLAMENT domiciliés 10, place du Puits à ROCHEFORT EN TERRE qui l'ont mis en vente en début d'été. Il est situé dans la zone Ua et dans le périmètre permettant de mettre en œuvre le Droit de Prémption Urbain (DUP).

Une Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) est parvenue en mairie, le 1^{er} juillet 2022.

Le prix demandé est de 12 000 € (Douze mille Euros).

Maitre LECLERC, Notaire à ROCHEFORT EN TERRE, est chargé de la vente.

Mr le maire a pris contact avec Mr et Mme MUZERELLE-FLAMENT pour évoquer l'intérêt de la commune d'acquérir cette parcelle bâtie.

Mr et Mme MUZERELLE-FLAMENT conviennent de vendre ce bien directement (vente amiable) à la commune de PLUHERLIN sans rentrer dans une procédure administrative liée à une DUP.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, Le Conseil Municipal :

Décide d'acheter ce garage au prix de 12.000 €.

Donne pouvoir au Maire pour signer les documents afférents à cette vente.

2022-05-05 : VESTIAIRES FOOT : AVENANT COORDINATION SPS

La mission initiale du cabinet QUALICONSULT était programmée sur 6 mois. La durée effective s'est rallongée de 2 mois. Il convient donc d'ajuster le montant des honoraires à la durée de la mission réelle.

Le montant passe ainsi de 1856,00 € HT à 2289,07 € HT, soit un avenant de 433,07 € HT. Ce montant étant supérieur à 5% du montant du marché, le Conseil doit donc autoriser cette augmentation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, Le Conseil Municipal :

Accepte cette augmentation et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant.

2022-05-06 : VESTIAIRES FOOT : MODIFICATION DES MODALITES D'ACTUALISATION DES PRIX DU MARCHE (circulaire Castex du 30 mars 2022)

Afin de permettre une actualisation des prix selon la circulaire Castex du 30 mars 2022, il est proposé de modifier l'article 3-4-1 « forme de variation de prix » du CCAP. La nouvelle rédaction est la suivante :

Le prix est ferme et non révisable, **toutefois si le démarrage effectif de la prestation (Mi) intervient plus de 3 mois après la date de la remise des offres (MO)**, les prix seraient actualisés suivant les modalités fixées aux articles 3-3-3 et 3-3-4.

Toutes les entreprises sont sollicitées et destinataires de cette proposition.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, Le Conseil Municipal :

Accepte cette modification des modalités d'actualisation des prix du marché et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant.

DIVERS

Comité énergie : Vincent HAENTJENS fait le bilan du stage de Baptiste COUCHELLOU, qui s'est chargé de la déclinaison du PCAET, sur la commune de Pluherlin. Il souligne la qualité du travail réalisé et l'intérêt des données et des outils désormais disponibles.

Le comité énergie doit maintenant s'emparer de ce travail et imaginer la suite à donner pour une déclinaison concrète auprès des habitants.

Logement d'urgence : Le logement est désormais opérationnel et attend ses futurs occupants. Mmes Anne BÉGO et Isabelle GUILLET rappellent que la convention de mise à disposition du local a été signée à la mi-juin avec l'AIVS (Agence Immobilière à Vocation Sociale). Le CIAS de Questembert Communauté a quant à lui missionné l'AMISEP pour le suivi social des futurs locataires. Le Conseil regrette que le logement soit encore inoccupé et déplore la lenteur du processus.

Maison médicale : Jean-Pierre GALUDEC évoque les démarches et contacts pris pendant l'été. Une rencontre avec l'ARS, la CPAM et le responsable du pôle de santé « Les Grées », le docteur Gilles KERNER, a eu lieu le 9 août en mairie. Il s'est agi de présenter la situation et d'échanger sur les possibilités de reprise de l'offre médicale sur la commune. La commune s'est d'ores et déjà positionnée comme acquéreur potentiel de la maison médicale. Pour ce faire, rdv a été pris avec les Domaines pour une estimation du bien, propriétaire de la SCI. Aucun délai n'est annoncé pour la mise en vente. Ce dernier point fragilise la posture du cabinet infirmier au départ du médecin en fin d'année. Pour sécuriser leur situation, la commune propose de mettre à disposition un local situé en mairie. Quelques aménagements sont programmés pour son installation dans les prochaines semaines.

Vestiaires foot : Les vestiaires sont opérationnels. Il reste des travaux de finition (peinture et menuiserie) programmés début septembre. Ludovic HAUROGNÉ est chargé d'organiser la livraison du chantier mi-septembre et l'inauguration qui pourra avoir lieu en début d'automne. Par ailleurs, un document récapitulatif et actualisé des dépenses et des subventions, relatif à ce chantier, est présenté. Les dépenses totales sont de 229.794,42 € HT et les subventions de 148.548,50 € HT. Elles représentent 65 % du coût de revient.

Salle des sports : Le cabinet SOLIHA, en la personne de Madame Odette LOZACH, a été missionné pour travailler sur la réhabilitation de ce bâtiment. Isabelle GUILLET fait part des 2 rencontres qui se sont déroulées au printemps dernier. La 1^{ère} avec les élus de la commission bâtiment, la seconde avec les usagers. Mme LOZACH a travaillé à partir de ces échanges et a fait parvenir en mairie les premières pistes de travail. Des plans d'esquisses sont présentés. L'idée principale consiste à étendre la salle vers l'ouest afin de disposer d'espaces de rangements ainsi que d'une tribune permettant d'accueillir le public. La 2^{ème} partie de l'étude porte sur le réaménagement des vestiaires et de la création d'une zone de convivialité. Les membres du Conseil prennent connaissance des éléments et s'interrogent sur le bien fondé de ces propositions. Il appartiendra à la commission bâtiment de reprendre le dossier afin d'avancer. Il est proposé également d'aller visiter d'autres équipements afin d'enrichir la réflexion.

Point recrutement DGS : Jean-Pierre GALUDEC précise que l'annonce d'appel à candidatures a expiré le 26 août. Plusieurs candidats se sont manifestés. La procédure de recrutement va se poursuivre à travers des entretiens qui se dérouleront dans la 2^{ème} quinzaine de septembre.

Reprise des temps forts des associations : Chaque comité de chapelle a organisé sa manifestation cet été. Les bilans sont très satisfaisants car la fréquentation a été très bonne. Par ailleurs, Jean-Paul FREOUX a donné lecture d'un courrier de remerciements à destination de la mairie et du personnel communal pour son aide au redémarrage de la fête du pain, le 15 août dernier. Enfin, un petit comité sous l'égide de la mairie a organisé une nouvelle manifestation baptisée « fête au village ». Ainsi, les 29 juillet et 12 août derniers, Pluherlinois et touristes ont pu passer 2 soirées conviviales en centre bourg, qui avait été fermé à la circulation pour l'occasion. Au programme, musique avec des groupes locaux et petite restauration. Cette initiative sera vraisemblablement reconduite l'an prochain.

Fibre : Gildas POSSÉMÉ donne des précisions. Le déploiement de la fibre se termine et le calendrier se précise. Pour les branchements dépendant de l'armoire du bourg (bourg + sud de la commune), la livraison est programmée pour l'automne. Pour ceux qui dépendent de l'armoire de « Quénelet », il faudra patienter jusqu'à cet hiver. Il est rappelé que ce sont les opérateurs qui se manifesteront auprès des usagers pour commercialiser cette nouvelle offre.

AGENDA

- Forum des associations intercommunal à Pluherlin. Le samedi 10 septembre, journée de solidarité et le dimanche 11, Canton's Bouge.
- Repas CCAS : le samedi 26 novembre

Fait à PLUHERLIN, le 1er septembre 2022

Jean-Pierre GALUDEC

Maire de PLUHERLIN



Bien vouloir faire part de vos éventuelles observations pour le 5 septembre 2022 à 10 h 00.

Merci